

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	15	14

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit septembre, à dix-neuf heures trente minutes
Le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Sylvain BONENFANT.

DATE DE LA CONVOCATION

11 / 09 / 2024

ETAIENT PRESENTS : Messieurs et Mesdames Sylvain BONENFANT, Maria DUFROY, Xavier LEROY, Jean-Michel MAUPIN, Philippe MARSEILLE, Pascale GOGOL, Barbara LE TRIVIDIC, Alexandra BUCHÉ, Sébastien PIGNOT, Carole GASCOIN.

ABSENTS REPRESENTES : Mme Marion BRION procuration à Jean-Michel MAUPIN, Mme Annette DEMOGET procuration à Mme Carole GASCOIN, Mme Mélanie GERBIN procuration à M Xavier LEROY, M. Samuel DUTIER procuration à Mme Maria DUFROY.

ABSENTE EXCUSEE : Carole MOLINA.

Mme Barbara LE TRIVIDIC a été nommée secrétaire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Fixation du prix de vente d'une habitation
située rue de la Porte des Champs**

M. le Maire rappelle aux élus que par délibération du 27 mars 2024 le conseil municipal a décidé de mettre en vente le logement communal situé 1 rue de la Porte des Champs, cadastré section C 294 et C 295.

Il précise que depuis le locataire a quitté ce logement le 14 août dernier.

Suite à l'estimation de l'agence immobilière BIAS, M. le Maire propose de mettre en vente le logement communal au prix de 179 900.00€ dont frais d'agence à 9 900.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le prix de vente du logement communal situé 1 rue de la Porte des Champs à 170 000.00€ net pour la commune,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatives à cette vente,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Sylvain BONENFANT

